

## **ACTIVITE**

### **« ETUDES ET SPORTS SOUS-MARINS » PLONGEE sur Saint-Martin et Saint-Barthélemy**

#### **Reprise de l'activité post confinement lié à l'épidémie de Covid-19**

#### **RYTHME DE REPRISE DES ACTIVITES :**

- La reprise des activités en mer est possible uniquement dans les sites de pratique autorisés,
  - 2 spots identifiés maximum pour les centres de plongée de Saint-Martin,
  - à l'intérieur de la zone portuaire de Gustavia pour les centres de plongée de Saint-Barthélemy,
- Les activités en piscine et en fosse ne sont pas autorisées

#### **LES PUBLICS CONCERNES :**

- Tout pratiquant respectant les recommandations médicales diffusées par la FFESSM
- Effectif de **10** personnes maximum (encadrement compris) et espacement d'1 mètre entre chaque pratiquant pendant le transport en bateau.

#### **LES ACTIVITES AUTORISEES :**

- Toutes les activités individuelles de plongée et de nage avec accessoires (nage avec palmes),
- Exclusion de toute activité assimilable à un sport collectif (hockey et rugby subaquatiques) ou à un sport de contact (relais dans toutes les disciplines et apnée statique : contact avec le binôme)

#### **LES AMENAGEMENTS DE LA PRATIQUE IMPOSES PAR LE CONTEXTE SANITAIRE (formes d'activités et/ou cadre de pratique) :**

##### **Mesures générales**

- Adapter la chaîne d'accueil de l'établissement aux règles d'effectifs et de distanciation interpersonnelle (pas de rassemblement supérieur à 10 personnes, espacement interpersonnels suffisant dans les locaux et les bateaux utilisés)
- Organiser le cas échéant les rendez-vous sur site d'embarquement pour suspendre l'utilisation de véhicules collectifs (utilisation des véhicules personnels des pratiquants)
- Organiser un chemin de circulation dans les éventuels locaux supprimant les croisements de personnes et interdire l'accès aux vestiaires
- Réaliser les briefings dans les espaces extérieurs et selon des règles de distanciation interpersonnelles appropriées (2m entre chaque pratiquant), privilégier les affichages tableau (affichage consignes, contenus de séance)

## Accueil des pratiquants

- Rappeler par affichage les consignes et les gestes « barrière »
- Proposer du gel à l'accueil de l'établissement
- Favoriser les procédures sans contact (présentation des documents nécessaires, paiement « sans contact »)
- Désinfecter systématiquement les locaux et matériels selon les fréquences appropriées
- Limiter l'accueil aux seuls pratiquants

## Equipement des pratiquants

- Favoriser le recours aux équipements personnels (avec information préalable sur la nécessaire désinfection préalable des matériels)
- Rincer et désinfecter systématiquement les matériels prêtés ou mis à disposition entre chaque utilisation (combinaisons, gilets, détendeurs, tubas, masques, poignées de bouteille, robinetterie...) dans le respect des préconisations des fabricants
- Informer les pratiquants de la nécessité de se munir d'une bouteille d'eau ou gourde personnelle

## Dispositions communes à toutes les disciplines

- Supprimer les épreuves et mises en situation impliquant le contact ou l'échange de matériel (embout...)

## Dispositions particulières à la plongée

- Réaliser les briefings et débriefings à terre (sur le quai par exemple) en respectant les règles de distanciation
- Eviter les simulations « à sec » qui pourraient générer des contacts entre plongeurs et/ou avec l'encadrement
- Maintenir le détendeur en bouche et le masque sur le visage dans les différentes phases (mise à l'eau, déplacement en surface, remontée à bord ou au bord)
- Recommander l'usage de gants néoprène ou lycra
- Avant la plongée, systématiser le rinçage du masque en pleine eau (suppression des récipients à usage collectif)
- Interdire toute forme de partage de matériel
- Majorer ou minorer, dans le sens d'une plus grande sécurité, les paramètres chiffrés servant à planifier la plongée (autonomie en air, saturation, durée maxi d'immersion, profondeur maxi, DTR.)
- Procéder aux opérations de gonflage des bouteilles dans des zones sécurisées (périmètre installé au tour de la prise d'air, opérateur muni de gants et masque, zone interdite d'accès).

## Transport en bateaux

- Rincer et désinfecter systématiquement les parties « communes » avant le départ en activité (rampes de remontée, tableaux de bord, mains courantes...)
- Réserver l'accès à la cabine au seul pilote ou équipage du bateau
- Espacer les mises à l'eau des pratiquants et des palanquées pour éviter tous contacts sur le bateau
- Espacer les remontées à bord sur le bateau en fin de plongée